

| TEXTE LEGISLATIF  | SERVICE ACTE INSTITUANT   | CODE | NOM OFFICIEL  | SERVICE RESPONSABLE   |
|---|---|------|---|---|
| Article L.151.1 à L.151.6, L.342.2, R.151.3 à R.151.5 du code forestier.  | Forêt communale et forêt domaniale de PHALSBOURG  | A1   | Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier. | Office National des Forêts (O.N.F.)<br>Service Départemental<br>3, Boulevard Paixhans<br>57000 METZ |
| Loi du 31.12.1913 modifiée par les lois du 31.12.21, 23.7.27, 27.8.41, 10.5.46, 24.5.51, 10.7.62, 30.12.66, 23.12.70 et par les décrets du 7.1.59, 18.4.61 et 6.2.69. | Est inscrit en totalité sur l'ISMH le vieux cimetière israélite par A.P. du 27.02.1996.   | AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.            | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ  |
| Loi du 31.12.1913 modifiée par les lois du 31.12.21, 23.7.27, 27.8.41, 10.5.46, 24.5.51, 10.7.62, 30.12.66, 23.12.70 et par les décrets du 7.1.59, 18.4.61 et 6.2.69. | Immeubles, 2 rue Maréchal Foch et 2 place d'Armes - 3 place d'Armes et retour rue Maréchal Foch - 4 rue Maréchal Foch, les façades et les toitures, ISMH du 28.03.1936.   | AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.            | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ  |
| Loi du 31.12.1913 modifiée par les lois du 31.12.21, 23.7.27, 27.8.41, 10.5.46, 24.5.51, 10.7.62, 30.12.66, 23.12.70 et par les décrets du 7.1.59, 18.4.61 et 6.2.69. | Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption, place d'Armes, la façade sur la Place d'Armes, ISMH du 28.03.1936.<br>Synagogue, 16 rue Alexandre Weil, en totalité, ISMH du 27.02.1996.<br>Porte de France en totalité, cl. MH le 14.03.1927.                                 | AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.            | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ  |
| Loi du 31.12.1913 modifiée par les lois du 31.12.21, 23.7.27, 27.8.41, 10.5.46, 24.5.51, 10.7.62, 30.12.66, 23.12.70 et par les décrets du 7.1.59, 18.4.61 et 6.2.69. | Porte d'Allemagne, en totalité, classée MH le 14.03.1927.<br>Château d'Einharrzhausen, en totalité, ISMH du 05.03.1937.<br>Hôtel de ville, place d'Armes, la façade et la toiture, ISMH du 08.10.1935.  | AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.            | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ  |
| Loi du 31.12.1913 modifiée par les lois du 31.12.21, 23.7.27, 27.8.41, 10.5.46, 24.5.51, 10.7.62, 30.12.66, 23.12.70 et par les décrets du 7.1.59, 18.4.61 et 6.2.69. | Immeuble, 1 place d'Armes et retour rue Castelnau (anciennement 202 rue Castelnau), les façades et les toitures, ISMH du 28.03.1936.  | AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.            | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ  |
| Loi du 31.12.1913 modifiée par les lois du 31.12.21, 23.7.27, 27.8.41, 10.5.46, 24.5.51, 10.7.62, 30.12.66, 23.12.70 et par les décrets du 7.1.59, 18.4.61 et 6.2.69. | Immeubles 4 à 29, place d'Armes (anciennement n° 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 77, 78, 79bis, 80, 81, 117, 118, 119, 120a, 121, 122, 123, 124, 124 et 125 place d'Armes), les façades et les toitures, ISMH du 28.03.1936.                              | AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.            | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ  |
| Loi du 31.12.1913 modifiée par les lois du 31.12.21, 23.7.27, 27.8.41, 10.5.46, 24.5.51, 10.7.62, 30.12.66, 23.12.70 et par les décrets du 7.1.59, 18.4.61 et 6.2.69. | Immeuble, 30 place d'Armes et retour rue des Généraux Michelet (anciennement 127 rue de l'Arseнал), les façades et les toitures, ISMH du 28.03.1936.<br>Immeuble, 31 place d'Armes (anciennement 129 rue Lobau), les façades et les toitures, ISMH du 28.03.1936. | AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.            | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ  |

|  |  |     |  |   |
|--|--|-----|--|---|
| Loi du 31.12.1913 modifiée par les lois du 31.12.21, 23.7.27, 27.8.41, 10.5.46, 24.5.51, 10.7.62, 30.12.66, 23.12.70 et par les décrets du 7.1.59, 18.4.61 et 6.2.69.  | Immeuble, 2 rue du Collège (anciennement 96 rue Alfred Hollender), la façade principale avec le portail d'entrée), ISMH du 10.07.1935.<br>Immeuble, 2 rue Lobau (anciennement 128 rue Lobau), les façades et les toitures, ISMH du 28.03.1936. | AC1 | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.                                     | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ  |
| Loi du 2 mai 1930 modifiée et complétée par l'ordonnance du 2 novembre 1945, Loi du 1er Juillet 1957 (article 8.1). Loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967. Décret n° 69-607 du 13 Juin 1969.  | Site inscrit du "Sol de la Place d'Armes" protégé par arrêté ministériel du 26.02.1936.  | AC2 | Servitudes de protection des Sites et monuments naturels.  | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ  |
| Loi du 07.01.1983. Décret du 25.04.1984, Articles L.421-1, L.422-1, L.430-1, L.430-2, R.421-19, R.421-38-6 II, R.422-8, R.430-13 du Code de l'urbanisme.   | Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain approuvée par A.P. du 23.08. 1991.  | AC4 | Servitudes relatives aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.). | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ  |
| Loi n° 49-1060 du 2 Août 1949, modifiée par la loi n° 51-712 du 7 juin 1951. Décret du 8 juillet 1950 modifié par le décret n° 63-82 du 4 février 1963, Arrêté préfectoral du 4 Février 1975, Arrêté ministériel du 21 Avril 1989, Décret du 14.10.1991.       | Oléoduc de défense commune PHALSBOURG-KEHL, D.U.P. le 20 11.1958 prorogé par décret du 3.5.1963.   | 11b | Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines (T.R.A.P.I.L.).                      | SNOI - Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie<br>59, Bd Vincent Auriol - 75703 PARIS Cedex 13<br>3° Division des Oléoducs de Défense<br>Commune - TRAPIL ODC - 22b route de Demigny - Champforgeuil - BP 81 - 71103 CHALON-SUR-SAONE |
| Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Article 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925, Article 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée. Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985.   | Gazoduc HP diamètre 125 SARREBOURG-SAVERNE.  | 13  | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.             | Gaz de France-Région EST<br>24, Quai Ste Catherine<br>54042 NANCY Cedex   |
| Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970. | Lignes M.T. 20 KV Conventions .  | 14  | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.  | E.D.F.- G.D.F.- Services Metz-Lorraine,<br>allée Philippe Lebon,<br>57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX   |
| Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970. | Lignes 1 circuit 63 KV Phalsbourg-Sarrebourg et 1 circuit 63 KV Phalsbourg-Saverne.  | 14  | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.  | E.D.F.- Réseau de Transport d'Electricité Est,<br>G.E.T.-LORRAINE,<br>12, rue des Feivres, B.P. 35120,<br>57073 METZ CEDEX 3  |
| Article L.45-1 à L.48 et L.53 du Code des PTT (loi n° 96-659 du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D 408 et D 411 du Code des Postes et Télécommunications.   | Câble T.R.N.n°71/03 SARREBOURG-STRASBOURG  | PT3 | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.                          | Direction Régionale de France TELECOM<br>103, rue aux Arènes - B.P. 9019<br>57037 METZ Cedex 1  |

|   |  |    |   |  |
|---|--|----|---|--|
| Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative: pour le report au PLU des servitudes. | LGV Est-Européenne.  | T1 | Servitudes relatives aux réseaux de chemin de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. Créées au profit du Dom. Public. Ferrov.                                  | Réseau Ferré de France - 92, avenue de France - 75648 PARIS Cedex 13   |
| Articles L. 281, R. 241,1 à R. 241.3 et D. 243.1 à D. 243.8 du Code de l'aviation civile.   | Aérodrome de PHALSBOURG BOURSCHEID.  | T4 | Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de balisage.  | Direction Départementale de l'Equipement, Subdivision des Bases Aériennes, 57685 AUGNY   |
| Articles L. 281, R. 241.1 à R. 243.3 et D. 242.1 à D. 242.14 du Code de l'aviation civile. Arrêté interministériel du 31.12.1984. Article R. 242.1 du Code de l'aviation civile.  | Arrêté interministériel du 5.1.1993 paru au J.O. le 16. 1.1993 - Aérodrome de PHALSBOURG - BOURSCHEID. | T5 | Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement.  | Direction Départementale de l'Equipement, Subdivision des Bases Aériennes, 57685 AUGNY   |
| Articles R. 244.1 et D. 244.1 à D. 244.4 du Code de l'aviation civile (Plan circulaire horizontal de rayon 24 Km centré sur l'aérodrome).   | Aérodrome de PHALSBOURG - BOURSCHEID   | T7 | Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. | Direction Départementale de l'Equipement, Subdivision des Bases Aériennes, 57685 AUGNY   |
| Article L.215-18 du Code de l'Environnement   |  |    | Servitude de non constructibilité des rives des cours d'eau sur une largeur de 6,00 mètres.   | D.D.A.F. de la Moselle - Service de l'Environnement et du Développement Rural 1,rue du Chanoine Collin - BP 21034 - 57036 METZ |